

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

La Commission européenne délivre la présente Charte à :

ESTS (Ecole Européenne Supérieure en Travail Social)

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux mentionnés ci-après :

- + Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.
- + Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).
- + N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

L'établissement s'engage également à :

- Lors de la participation à des actions de mobilité -

Avant la mobilité

- + Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- + Mettre en oeuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.
- + S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.
- + S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- + Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pendant la mobilité

- + Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.
- + Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.
- + Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.
- + Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Après la mobilité

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.
- + Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.
- + S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -

- + Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

- A des fins de visibilité -

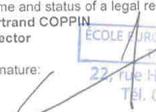
- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

-signé-

BERTRAND COPPIN
Représentant légal

F LILLE45

Name and status of a legal representative	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE EN TRAVAIL SOCIAL
Bertrand COPPIN	
Director	
Signature:	
	27, rue Harry - 59000 LILLE Tél. 03.20.33.70.16

D

Déclaration en matière de stratégie Erasmus

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Pourquoi l'international, quels objectifs aux mobilités proposées par notre école ?

Il y a un réel intérêt à aller étudier les pratiques en travail social (notre champ) qui sont appliquées dans les autres pays. Les mobilités Erasmus (et, à termes, Leonardo) pour étudiants et professionnels permettent de constater des convergences ou des divergences sur la manière dont les problématiques sont posées au-delà des frontières françaises, d'établir une comparaison entre les différentes modalités d'analyse et de mise en œuvre des réponses aux besoins identifiés (et donc d'observer dans quelle mesure les prises en charge sont différentes des savoir-faire français), et, pour finir, d'étudier comment les mutations du secteur social et médico-social sont gérées dans les autres pays.

oOo

En ce sens, chaque pays est intéressant. Par conséquent, nous n'avons pas de régions géographiques privilégiées et nous acceptons tout partenaire avec qui nous pouvons établir un projet intéressant.

Concrètement, nous appliquons l'une des 3 méthodes suivantes pour donner naissance à un partenariat.

- Nous conservons les partenariats existants s'ils sont encore pertinents.
- Nous répondons à des demandes de partenariat (parfois nous sommes les demandeurs).
- Nous faisons des rencontres dans des événements internationaux puis formalisons un partenariat.

Les critères de sélection sont les suivants.

- L'objet de construction du partenariat.
- La formation proposée par les partenaires universitaires / adéquation avec la nôtre.
- Pertinence et apports du partenariat vis-à-vis de nos « groupes cibles ».

oOo

Nos 2 groupes cibles sont les suivants.

1- Les étudiants.

Seuls les étudiants éducateurs spécialisés sont actuellement concernés. Nous leur proposons des mobilités stages et/ou études. Nous souhaitons encourager les étudiants à partir en mobilité études, mobilité peu utilisée pour l'instant et accroître le nombre de mobilités stage (levier : améliorer la communication, gagner en clarté et transparence sur la procédure, etc.). Nous souhaitons développer les mobilités des moniteurs éducateurs (Leonardo).

2- Le personnel.

Nous souhaitons continuer à toucher tout le monde : formateurs-enseignants et personnel administratif (pour des mobilités de type STA et STT).

oOo

Pour atteindre ces publics et mettre en œuvre notre stratégie, nous avons construit un plan d'action fixé dans le temps. En voici une partie qui concerne notre stratégie internationale hors « Erasmus pour tous » (pour éviter les répétitions, les actions liées au programme sont déclinées dans la question suivante de la candidature).

1- Amélioration de la qualité de l'accompagnement des groupes cibles et développement d'une dynamique internationale : embauche d'une salariée à temps plein (chargée de mission Europe). C'est un coût que nous faisons le choix de supporter quand bien même la situation financière ne s'y prête pas particulièrement, c'est donc un choix stratégique fort du Conseil d'Administration qui reflète une réelle volonté de développer le volet international de l'école.

2- Sensibilisation des étudiants : 10 % de leurs cours sont en lien avec l'Europe.

3- Communication : voir question suivante.

4- Semaine européenne : tous les ans au mois d'octobre, pendant une semaine, nous organisons des conférences et événements autour du thème de l'année fixé par l'UE. Par exemple en 2013, nous travaillons la question de la citoyenneté européenne. Cet événement est ouvert sur l'extérieur, ce qui accroît notre visibilité.

5- Actions diverses : nous mettons en places des projets spontanés autour de la mobilité internationale (échanges, micro-projet Interreg...).

6- Développement d'un réseau : adhésion et participation à différentes fédérations internationales ayant un lien plus ou moins fort avec le travail social. Deux exemples parmi d'autres : nous sommes le seul organisme de formation français qui adhère à l'AIEJI (Association Internationale des Educateurs Sociaux), notre Directeur Général est par ailleurs membre du Conseil d'Administration de cette association internationale. Nous adhérons également à l'association Caravane 2000, association internationale dont les adhérents ont des profils très différents, ce qui est très riche en termes de réseau et de projets.

7- Soutien financier auprès des étudiants (30 000 €/an) : pour les sensibiliser et leur permettre de vivre une première expérience à l'étranger, nous finançons 100 bourses à 300 euros chaque année (sur dossier de candidature). Les étudiants étudient une problématique de travail social par le prisme de la question européenne en rencontrant des organismes sur place. Ils font ensuite, avec les étudiants Erasmus, une restitution écrite (acquis, comparaison avec le système français...) mais aussi orale, ce qui permet un échange de connaissances. Ces voyages d'étude sont aussi, selon nous, une « semaine d'essai » qui leur permettra peut-être de franchir le cap et de se lancer ensuite seuls dans l'aventure Erasmus !

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Nous avons érigé un plan d'action spécifique pour la mise en œuvre du programme et le respect de la charte « Erasmus pour tous ». En voici quelques éléments. Il s'agit donc d'un extrait synthétique des actions directement liées à notre stratégie « Erasmus pour tous ».

1- Avant toute chose, l'impact sera mis sur la communication afin d'améliorer la transparence des opportunités pour les publics cibles, ce qui est en adéquation avec la politique inhérente à la nouvelle charte. Plusieurs actions :

- newsletter et communication interne (mailing, affichage...),
- refonte du site internet (incluant les éléments à écrire sur le « Programme » : EPS, plan des cours, politique linguistique, éléments liés au système ECTS...),
- présentations des opportunités de mobilité en début d'année,
- communication sur les opportunités de mobilité pour le personnel,
- publication sur les acquis des mobilités effectuées (témoignages) et sur l'activité réalisée (extraits du rapport d'activité)...

2- Travail de formalisation puis de publication des procédures liées à la reconnaissance des crédits ECTS (méthodologie à rédiger...), élément nouveau dans notre secteur. Nous précisons dans cette publication que toute activité indiquée dans le contrat SMS/SMP compte pour l'obtention du diplôme.

3- Renouveler les actions qui mettent en œuvre chaque année notre politique linguistique et publier des informations à ce sujet.

4- Continuer à délivrer les documents nécessaires à la mobilité entrante (relevés de notes...).

5- Continuer à dégager les moyens humains nécessaires au soutien, au développement et à l'amélioration de la qualité de l'activité liée au « Programme ».

Pour finir, rappelons que bien d'autres actions permettent d'organiser et de mettre en œuvre les projets liés au « Programme » mais qu'ils sont aussi liés à notre politique internationale de manière plus globale. Ainsi, ces éléments stratégiques ont donc été expliqués dans la rubrique précédente.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'ESTS est dite « européenne » car l'international fait partie intégrante de sa politique. Les actions que nous menons et que nous voulons développer visent à atteindre plusieurs objectifs. Les impacts escomptés en lien avec les 5 objectifs de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur sont les suivants.

- 1) Le Programme augmente les niveaux de qualification des groupes cibles (exploration d'autres pratiques en travail social, remise en question, analyse et amélioration des leurs ; mobilité professionnelle facilitée).
- 2) De ce fait, il améliore la qualité et la pertinence de l'enseignement proposé parce que les opportunités de mobilité... 1° Enrichissent la formation « de base » proposée pour obtenir les diplômes d'état délivrés [étudiants]. 2° Contribuent au développement des compétences visées dans les référentiels métiers (communication, partenariats, travail en réseau) [étudiants]. 3° Ont un impact direct sur l'enseignement [mobilités pour professionnels].
- 3) Par conséquent, la mobilité et la coopération transnationale contribuent à relever la qualité globale de nos formations.
- 4) Nous faisons le lien entre enseignement supérieur et entreprises (mobilités de stages, partenariats) mais aussi avec la recherche puisque nous y initiions nos élèves, même si cela est à un modeste niveau (activité de recherche en cours). Tout cela favorise l'excellence et le développement régional puisque les groupes cibles acquièrent cette « vision d'ensemble » polyvalente d'une part, et nous collaborons beaucoup avec notre pays voisin (Belgique) d'autre part.
- 5) Nous nous engageons également à continuer à optimiser la gouvernance et le financement liés à notre politique internationale et d'une manière générale.

Concrètement, cela passe par l'action essentielle 1 (mobilités d'étudiants et de membres du personnel). Nous n'écartons pas la possibilité de mettre en place une action essentielle 2 (partenariat stratégique...) à moyen terme. Nous sommes ancrés dans une politique d'autoévaluation permanente, ainsi cela dépendra de l'évaluation qui sera faite de notre politique internationale à ce moment-là et de son contexte (évaluation des ressources, de la pertinence de l'action, priorisation...).

Cela engendrera aussi les actions suivantes.

-Travail en équipe dans l'école.

-Travail/réunions avec les autres établissements de la région (centres de formation en travail social notamment).

-Renforcement de la coopération avec des partenaires à l'étranger.

-Définition d'une politique claire, amélioration de notre communication (dont retours sur expérience), transparence dans les critères de sélection et les procédures, également à l'égard des « groupes sous-représentés ».

-Nous évaluons annuellement les activités réalisées par le service international de l'école à l'occasion du rapport d'activité/de l'Assemblée Générale de l'école, et nous mettons en place des actions correctrices si nécessaire : cela permet d'accroître nos performances internationales.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

E

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

*certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec
les autorités compétentes des établissements partenaires;*

*déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage
mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;*

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

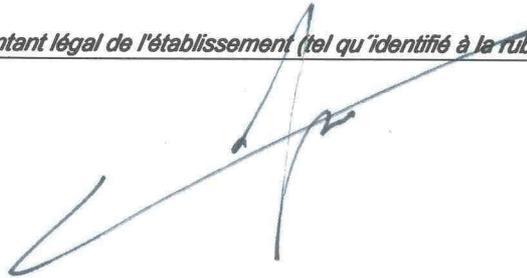
Lieu: LILLE

Nom: COPPIN Bertrand

Date (jj/mm/aaaa): 14/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)



Cachet original de l'établissement

EES
ÉCOLE EUROPÉENNE SUPÉRIEURE EN
TRAVAIL SOCIAL
22, rue Halévy - 59000 LILLE
Tél. 03.20.93.70.16
www.eests.org